

SÉQUENCE 3 : POISSY – SAINT-GERMAIN-EN-LAYE



Vue depuis les terrasses du Château de St Germain en Laye sur la vallée de Seine.

Portrait

La séquence St Germain Boucles de Seine prend place entre le cœur dense de la métropole parisienne et le début de la grande couronne. Elle inclut les boucles de Montesson, celle de St Germain et celle de Chanteloup. La première est quasiment totalement urbanisée à l'exception de la plaine maraîchère de Montesson, la seconde est extrêmement boisée grâce à la présence de la forêt de St Germain. Enfin, la dernière, malgré un développement urbain en cours important (ZAC Centralité, écoport de Triel) conserve un cœur non bâti important, héritier des anciennes carrières.

La Seine y a dessiné un paysage et une topographie unique, à travers des boucles très étroites et rapprochées. La desserte en transports en commun intéressant les potentiels cyclotouristes est constituée par le RER A et le train J, en particulier aux gares suivantes : Croissy-Chatou, Le Vésinet-Le Pecq, Sartrouville, Maisons-Laffitte, St Germain en Laye, Poissy.

Le territoire est marqué par plusieurs époques de l'histoire tant royale que « Belle Époque » : château de Saint-Germain (XIII^e siècle), château de Maisons, ma-

chine de Marly..., l'époque « impressionniste » et le développement des lieux de villégiatures et de loisirs du 19^{ème}.

En 1837, l'ouverture de la ligne de train Paris Saint-Germain a en effet transformé le territoire en un lieu de villégiature et de loisirs de bords de Seine notamment pour les parisiens. Se sont alors développés les plaisirs de l'eau et du canotage (de la baignade, régates...) mais également les lieux de festivités comme les guinguettes et des restaurants. Cette époque se retrouve dans les tableaux des Renoir, Monet, Pissaro, Sisley, Caillebotte, Berthe Morisot... dans l'architecture des habitations (folies...) et dans l'empreinte de ces activités aujourd'hui disparues (anciens lieux de baignade, restaurants...). On trouve également, sur les berges de Seine, une offre de parcours thématiques : les « chemin des impressionnistes (4 tronçons pédestres du pré-impressionnisme au fauvisme, liant 9 communes voisines)

Conflans-Sainte-Honorine accueille par ailleurs le Musée de la batellerie à (environ 12 000 visiteurs par an, rouvert en 2015 après travaux), témoin d'un passé fluvial riche.

L'activité promenade et de loisirs est aussi développée :

- en forêt de Saint-Germain avec 54 km de sentiers pédestres et équestres. L'activité équestre bien développée notamment à Maisons-Lafitte dite « cité du cheval »
- sur les berges de Seine, déjà aménagées avec le tronçon de l'avenue Verte Paris Londres ;
- sur la Seine avec les offres de croisières, et 3 escales fluviales : le Pecq, Conflans et Poissy.

Enfin, les sports de nature y sont aussi largement proposés, avec notamment un nombre important de golfs et des centres équestres.

Ainsi, bien que discret dans la géographie touristique francilienne, le territoire a de nombreux atouts.

Cette séquence est par ailleurs le support de corridors écologiques¹ arborés et herbacés. Un corridor arboré orienté nord/sud traverse le massif forestier de Saint-Germain. Il participe à large échelle à la liaison forestière entre la forêt de Montmorency au nord et les forêts de Marly et de Fosses-Repose au sud pour atteindre finalement le Bois de Boulogne et la forêt de Meudon et le bois de Clamart.

Un corridor herbacé relie les berges de Seine à Nanterre et le parc de la Boucle en traversant la plaine de Montesson pour se prolonger plus au nord sur la rive gauche du méandre de la boucle de Saint-Germain-en-Laye.

Les secteurs qui constituent les grands espaces de respiration de cette séquence à dominante urbaine sont : la plaine agricole de Montesson, la forêt de Saint-Germain-en-Laye, les espaces d'anciennes carrières de la boucle de Chanteloup (Carrières-sous-Poissy).

Enjeux mobilités

Sur cette séquence, la Seine à Vélo existe déjà jusqu'à la hauteur d'Andrézy. Elle se situe en effet sur le tracé de l'Avenue Verte Paris Londres. D'Andrézy à Poissy, on retrouve le tracé proposé en bords de Seine, via les Chemins de Seine portés par le département des Yvelines. Une option à terme est également proposée pour poursuivre le long des berges de Seine entre Maisons-Laffitte et Andrézy au lieu de couper, comme actuellement, au cœur de la forêt. Les deux sont bien sûr complémentaires.

Certaines communes comme Le Vésinet ou Maisons-Laffitte disposent de trames viaires larges et apaisées où la promenade cycliste, dans des patrimoines paysagers exceptionnels, est aisée, mais plus largement, le réseau cyclable complémentaire à la véloroute qui permettrait de se connecter aux gares, et d'explorer les territoires en profondeur, est lacunaire. Son déve-



La plaine maraîchère de Montesson : culture de salades.

loppement est un enjeu aussi bien pour les habitants et les actifs au quotidien (notamment rabattements aux gares) mais aussi pour les cyclotouristes (lien aux berges de Seine, aux escales fluviales, aux sites touristiques...). Aucun pont entre Chatou et Poissy n'est aménagé pour la traversée des vélos, ils disposent juste de trottoirs. Une passerelle piétons vélos existe au droit du pont entre Achères et Conflans, où passe l'Avenue verte Paris Londres. L'enjeu de confort et de sécurité vélo sur ces ponts est donc partagé dans tout ce territoire.

Enjeux tourisme

Le territoire dispose de nombreux atouts mais pas à ce jour d'une identité claire en matière de tourisme. Il s'agit en effet de valoriser la pluri-identité territoriale et de s'appuyer sur ces atouts :

- Tourisme d'affaire ;
- Impressionnisme ;
- Sports de nature et de plein-air.

¹. Voies de déplacement empruntées par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité.



Des bords de Seine aménagés pour les cyclistes et les piétons à Croissy sur Seine (vue sur l'île des Impressionnistes).

Et de lier les deux derniers : investir les loisirs de bords de l'eau en lien avec le passé de baignade, canotage et de guinguette en agrément de l'offre actuelle.

Par ailleurs, à proximité de Paris, proposer et structurer une offre touristique de week-end alliant vélo, visites, gastronomie... pourraient susciter une fréquentation accrue du territoire.

Enjeux écologie

La boucle de Montesson est un espace majoritairement urbain dont les espaces ouverts² sont essentiellement constitués de parcs et espaces verts ainsi que de rares zones relictuelles³ constituées de boisements, friches, talus, anciennes ballastières et plans d'eau⁴. Les berges de la Seine y sont très fréquemment artificialisées en pied de berge, par un enrochement important. La végétation du haut de berge est le plus souvent à caractère horticole, mais constitue tout de même un cordon de végétation qui présente un intérêt à la fois paysagé et intéressant du point de vue de la variété des strates de végétation améliorant le milieu du corridor rivulaire. Localement des faciès naturels intéressants subsistent ou bien ont été renaturés par les interventions du SMSO comme à Croissy. Le parc de la boucle constitue l'un des rares espaces naturels sensibles traversés par l'itinéraire. L'étang de l'épinoche situé au sein de ce parc possède des roselières favorables au Blongios nain (petit héron discret figurant sur la liste rouge des oiseaux nicheur de France métropolitaine) dont la nidification a été attestée⁵ sur ce site. Ce parc permet notamment de faire le lien entre la plaine agricole de Montesson, les bords de Seines et la forêt domaniale de Saint-Germain-en-Laye. Le principal intérêt de cette première boucle réside dans la plaine agricole de Montesson qui constitue la dernière poche maraîchère aux portes de Paris. Partie intégrante de la ceinture verte francilienne, cette plaine participe grandement à l'identité du territoire. D'une superficie de 260 ha, elle est caractérisée par un micro parcellaire en lanière hérité de siècles d'histoire agricole. Ce secteur offre par ailleurs de belles perspectives sur La Défense, les coteaux de Saint-Germain-en-Laye et les buttes de Paris. Cernée par l'urbanisation, cette poche agricole fait l'objet d'un périmètre d'intervention foncière destinée à protéger ce précieux patrimoine.

La boucle de Saint-Germain-en-Laye est quant à elle très largement occupée par la forêt domaniale du même nom. Ce massif forestier d'une superficie de 3 532 ha constitue le deuxième massif forestier des Yvelines après celui de Rambouillet. Cet espace est très propice aux promenades grâce au réseau très fourni de chemins et pistes cavalières qui sillonnent au milieu d'arbres centenaires majoritairement feuillus (chêne rouvres 53 %, hêtre 18 %, charme 8 % pin sylvestre et pin noir d'Austriche 12 %).

Le tracé de la véloroute coupe ce méandre en traversant la forêt au nord du secteur pour longer l'étang de Corra situé en lisière ouest. Ce plan d'eau de 16 ha concentre une diversité de milieux (pelouses, friches, rives humides basses, mares, lisières et zones sableuses attestant de l'ancienne activité de sablière jusqu'en 1977), ainsi qu'une faune et une flore rare et protégée dans un contexte urbain particulièrement fréquenté. Les associations végétales variées (chênaie calcicole, chênaie acidophile, chênaie charmaie) permettent l'installation d'une flore régionale classique accompagnées d'espèces rares comme par exemple l'épipactis pourpre (orchidée protégée au niveau régional). Concernant la faune, les espèces remarquables qui se rencontrent dans le massif sont par exemple le faucon hobereau, la bécasse des bois, le triton palmé, la salamandre tachetée, ou encore le lézard agile protégé à l'échelon national. Afin de concilier la préservation de la biodiversité et les besoins des usagers, les berges sud de l'étang sont dédiées à la nature tandis que les berges nord sont destinées à l'accueil du public et accueillent donc logiquement le tracé de la véloroute.

Une variante du tracé de la véloroute passe en rive droite par Andrésy. La proximité de la route contribue à la pression anthropique le long des berges. Les conséquences sont une végétation souvent horticole en haut de berge et des séquences minéralisées comme à Andrésy, avec l'influence du barrage sur les contraintes de stabilité de berges. En aval, il faut noter la qualité de l'aménagement réalisé en milieu urbain à Conflans-Saint-Honorine, qui a permis d'améliorer la circulation douce en haut de berge, tout en renaturant le pied de berge systématiquement, avec plantation d'hélophytes et préservation de la continuité végétale sous les pontons et passerelles des bateaux. Des points durs pour la continuité écologique des berges subsistent à Conflans (la confluence avec l'Oise par exemple) ainsi qu'un quai logistique à Carrières-sous-Poissy.

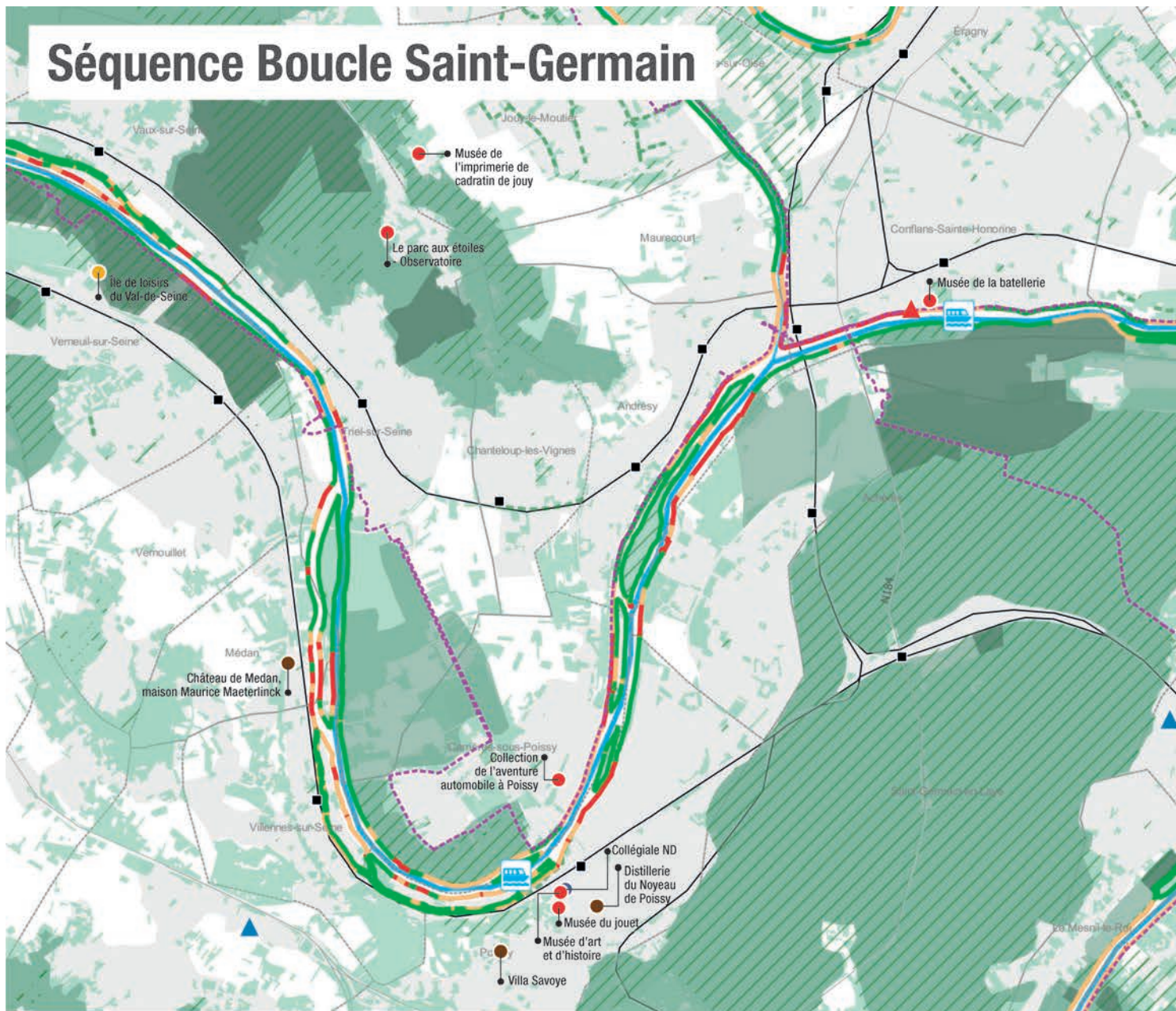
2. Espaces ouverts : espace naturels agricoles et forestiers.

3. Un milieu relictuel est un fragment (reliquat) de paysage, d'écosystème ou d'habitat de taille restreinte (éventuellement protégé) dans lequel les espèces animales peuvent encore se développer alors qu'elles ont régressé ou disparu ailleurs.

4. Source : saintgermainbouclesdeseine.fr

5. La dernière nidification connue date de l'année 2000.

Séquence Boucle Saint-Germain



Sites touristiques

- Châteaux et architecture civiles remarquables
- Édifices et patrimoine religieux
- Loisirs de plein air
- Musées
- Parcs, jardins et arboretums
- Sites à caractère militaire et lieux de mémoire
- Sites industriels, agricoles, artisanaux et visites techniques
- Sites, villes et villages pittoresques

Biodiversité

Zones d'accueil du public

- ▨ ENS, espaces verts publics

Zones écologiques majeures

- ▨ APB, RBD, RBI, RNN, RNR, Znieff type 1, Natura 2000

Zones écologiques secondaire

- ▨ Réservoirs de biodiversité

Zones relais

- ▨ Écomos

Berges

Nature des berges

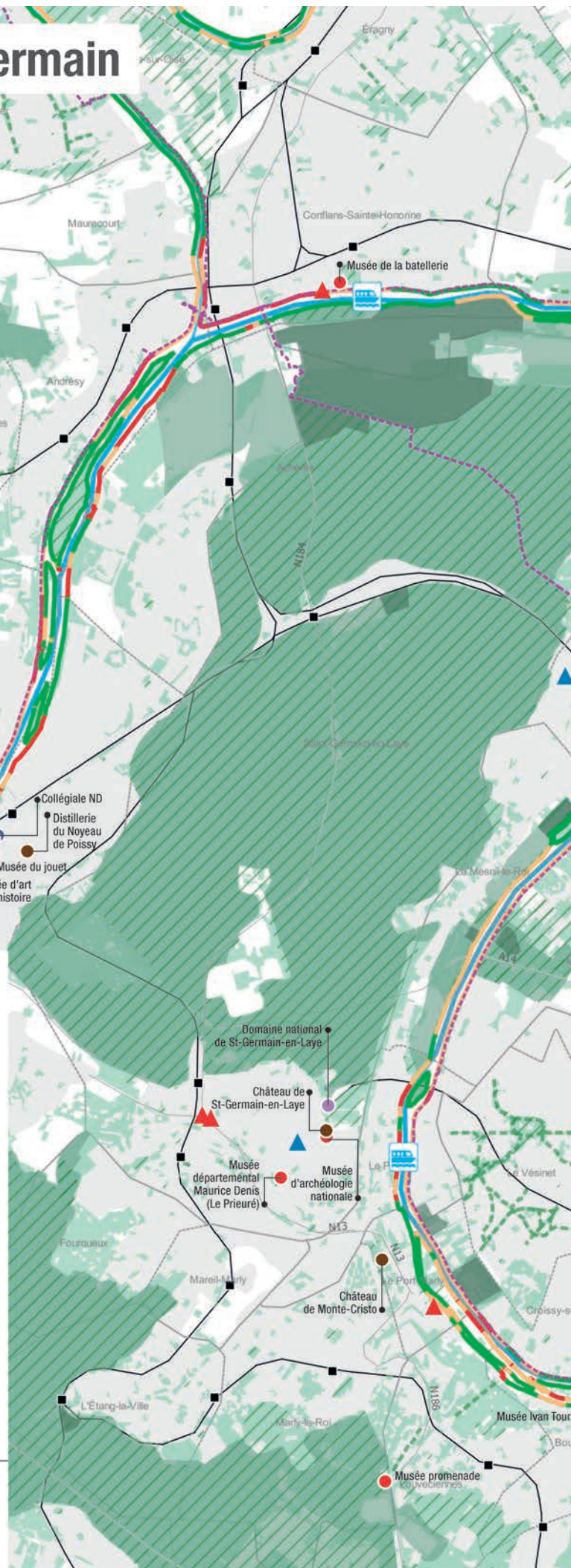
- ▬ Berge naturelle
- ▬ Berge semi-naturelle
- ▬ Berge revêtue

Fond de plan

- - - Véloroute existante et en projet
- ▭ Escale fluviale
- ▭ Gares voyageurs

Vélocistes

- ▲ Location
- ▲ Réparation
- ▲ Réparation / Location



0 2 km

© IAU IDF 2017

Sources : • **Berges** : GIPSA 2011, IAU 2012 • **Biodiversité** : SRCE (Île-de-France 2013, Haute Normandie 2014, Basse Normandie 2014) ; Ecomos 2008 (IAU) ; Carmen • **Tourisme** : CRT Normandie ; CRT Île-de-France • **Fond de Plan** : IGN ; CLC 2012 ; DRC

